



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2019

**OJ N°59 - Urbanisme et Aménagement. Planification.
Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Pée sur Nivelle.**

Date de la convocation : 6 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ANES Pascale, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°44), BERARD Marc, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°25), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°35), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°48), CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CAZALIS Christelle, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°13), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°63), DELGUE Jean-Pierre, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°66), DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°64), ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°60), ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°61), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel (jusqu'à l'OJ N°64), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°15), EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°57), GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°43), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Bernard, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°57), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°15), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°39), JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°4), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules (jusqu'à l'OJ N°35), LARRANDA Régine, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°20), LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°30), LESPAGE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°20), MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTIN-

Séde
15 Avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Legitza
15 Avenida Foch - CS 88 507
64 185 Bayona Cedex
05 59 44 72 72

Sedentzia
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°43), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, NCBLIA Eliane, MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°4), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°57), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°48), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°63), PEYROUTAS Maitena (jusqu'à l'OJ N°57), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°27), PREBENDE Jean-Louis, SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°63), SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°20), TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°33), URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BEGUE Catherine, BLEUZE Anthony, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CAPDEVIELLE Colette, CASTEL Sophie, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Lucien, DOYHENART Jean-Jacques, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERNAGA Michel, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEPARE Philippe, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARIPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEURGORY Charles, MIRANDE Jean-Pierre, MONDORGE Guy, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALZURI Emmanuel à BERARD Marc, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), BARUCQ Guillaume à ETCHEVERRY Maialen, BERCAITS Christian à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°26), BLEUZE Anthony à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine, CAPDEVIELLE Colette à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°61), CASABONNE Bernard à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°51), CASTEL Sophie à BRAU-BOIRIE Françoise, CHANGALA André à CLAVERIE Peio, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°63), DARRASSE Nicole à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°14), DELGUE Lucien à DELGUE Jean-Pierre, ELGOYHEN Monique à ETCHEMENDY Jean, ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe (à compter de l'OJ N°65), ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHEVERRY Pello à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°16), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°63), HIRIART Michel à BAUDRY Paul, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°66), IRIGOIN Didier à CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°48), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°16 et jusqu'à l'OJ N°39), ITHURRIA Nicole à HACALA Germaine (à compter de l'OJ N°40), LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard, LARRAMENDY Jules à POYDESSUS Dominique (à compter de l'OJ N°36), LASSERRE Marie à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°21), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LEIZAGOYEN Sylvie à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°32 et jusqu'à l'OJ N°57), MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°44), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°49), ORTIZ Laurent à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°64), SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SERVAIS Florence à HIALLE Sylvie, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°21), THICOIPÉ Michel à IRIART Alain, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte, UHART Michel à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°34), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique

OJ N°59 - Urbanisme et Aménagement. Planification.

Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Pée sur Nivelle.

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Par délibération du 7 février 2015, la commune de Saint Pée sur Nivelle a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires et de répondre aux objectifs de développement de son territoire.

Les modalités de la concertation définies dans cette délibération étaient les suivantes :

- durant toute la durée de révision, une information assurée par des réunions de quartiers, par diffusion du magazine d'information de la commune et dans la presse locale, indiquant les grandes étapes de la réalisation du document et précisant son état d'avancement ;
- durant la phase d'études, mise à disposition du public, à la mairie et sur le site internet de la commune, des documents d'analyse de la situation communale, accompagnés d'un registre permettant aux habitants et à toute autre personne concernée d'exprimer ses observations ;
- à l'issue du débat du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), présentation en réunion publique de la synthèse du diagnostic et des orientations PADD ;
- mise à disposition du public du document présentant les orientations du PADD accompagné du registre de concertation jusqu'à l'arrêt du projet.

Un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu en Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 2 février 2019.

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient d'en tirer le bilan en application des dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

La concertation avec le public s'est déroulée de la manière suivante :

- réunions de quartier tenues les 13 et 22 novembre 2018 ;
- information du public assurée au travers du bulletin municipal « SENPER' échos » (éditions : automne 2015, décembre 2016, été 2019) distribué dans les boîtes aux lettres de la commune et disponible en Mairie et sur le site internet, ainsi que par des articles de presse locale ;
- création d'un espace sur le site Internet de la Commune et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, précisant l'état d'avancement des études et donnant accès aux différents supports de présentation des principales phases d'élaboration (diagnostic, enjeux, orientations générales, projets de zonage et règlement) ;
- de même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en Mairie durant toute la durée des études ;
- tenue d'une réunion le 11 janvier 2019 sur la thématique agricole avec les exploitants agricoles de la commune et d'une réunion publique d'information et d'échanges avec une présentation synthétique du diagnostic communal, des enjeux retenus, des orientations générales du PADD, une présentation du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation envisagés, le 23 septembre 2019 ;
- la constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public en Mairie : les différents diaporamas du

diagnostic communal et des enjeux par grandes thématiques, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le support de présentation de la traduction réglementaire avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) envisagées ;

- le diaporama présenté lors de la réunion publique du 23 septembre 2019 a également été mis à disposition sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- l'équipe municipale s'est également tenue à la disposition du public pour recueillir les observations et recevoir sur rendez-vous les habitants et toute autre personne intéressée.

Il apparaît que :

- aucune observation n'a été consignée dans le registre ;
- les réunions publiques ont fait l'objet d'une affluence certaine (une quarantaine de personnes pour la réunion sur la thématique agricole et environ 150 personnes pour la réunion publique) démontrant l'intérêt porté à ce projet et l'efficacité des mesures de diffusion de l'information sur la tenue de ces réunions ;
- 210 requêtes ont été recensées, par courriers adressés en Mairie, portant essentiellement sur des demandes de constructibilité en zones Naturelle ou Agricole, la suppression d'espaces boisés classés, le changement de destinations de zones spécifiques, le maintien en zone constructible ou encore sur des modifications plus mineures relatives à des dispositions particulières ;
- les élus et services municipaux se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et de recevoir les porteurs de projets ou demandeurs.

La concertation s'est donc déroulée conformément à la délibération initiale et le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU.

Le Conseil municipal de la commune de Saint Pée sur Nivelles a donné son accord le 19 novembre 2019 sur le projet de PLU arrêté. (Cf. annexe intégrant le procès-verbal de synthèse des échanges s'étant tenus lors dudit Conseil Municipal).

Par ailleurs, la partie réglementaire du code de l'urbanisme régissant le règlement du PLU a subi une recodification au 1^{er} janvier 2016. Les PLU dont l'élaboration a été lancée avant le 31 décembre 2015 peuvent utiliser, au choix, la version au 31 décembre 2015 ou la version en vigueur actuellement (Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, article 12, VI).

Le Conseil communautaire peut décider, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Vu les articles L.153-31 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint Pée sur Nivelles en date du 7 février 2015 prescrivant la révision générale du PLU de la commune et définissant les modalités de concertation ;

M. Jean-Louis BARRIE
Président du Conseil Municipal
M. Jean-Louis BARRIE
M. Jean-Louis BARRIE

M. Jean-Louis BARRIE
Président du Conseil Municipal
M. Jean-Louis BARRIE
M. Jean-Louis BARRIE

M. Jean-Louis BARRIE
Président du Conseil Municipal
M. Jean-Louis BARRIE
M. Jean-Louis BARRIE

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint Pée sur Nivelles en date du 25 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du PLU conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat sur le PADD au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 2 février 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 2019 donnant un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU de la commune de Saint Pée sur Nivelles ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes.

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du PLU en application des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que ce projet de PLU est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter.

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire:

- de clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Pée sur Nivelles, conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2019 et d'en arrêter le bilan ;
- d'arrêter le projet de PLU de la commune de Saint Pée sur Nivelles tel qu'il est annexé à la présente délibération et auquel sont applicables l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

La présente délibération et le projet de PLU arrêté seront soumis pour avis aux personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-16, L.153-17, et R.153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en Mairie de Saint Pée sur Nivelles durant un mois.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : 139 voix

Contre : 7 voix

Abstention : 19

Ne prend pas part au vote : 4

Non votants : 5

Contre : 028 BERRA Jean-Michel, 074 DEQUEKER Valérie, 085 ECHEVERRIA Andrée, 106 ETCHEMENDY René, 118 GALANT Jean-Michel, 138 IBARLOZA Inaki, 212 PREBENDE Jean-Louis.

Abstention : 002 AGUERGARAY Léonie, 010 ARAMENDI Philippe, 026 BERGE Mathieu, 030 BETBEDER Lucien, 031 BICAIN Jean-Michel, 058 CAZALIS Christelle, 061 CLAVERIE Peio, 087 ELGOYHEN Monique (105 ETCHEMENDY Jean), 091 ELIZALDE Iker (010 ARAMENDI Philippe), 105 ETCHEMENDY Jean, 109 ETCHEVERRY Maialen, 119 GALLOIS Françoise, 122 GASTAMBIDE Arno, 133 HAYE Ghislaine, 149 IRIART Jean-Claude, 167 LAFITTE Pascal, 174 LARRANDA Régine, 183 LISSARDY Sandra, 186 MANDAGARAN Arnaud.

Ne prend pas part au vote : 046 CAMOU Jean-Michel, 047 CAPDEVIELLE Colette (108 ETCHETO Henri), 108 ETCHETO Henri, 164 LACASSAGNE Alain.

Non votants : 009 APECARENA Jean-Pierre, 025 BERARD Marc, 066 DARRASSE Nicole (074 DEQUEKER Valérie), 208 POULOU Guy, 233 YBARGARAY Jean-Claude.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019

Publié le : 18 décembre 2019

M. Aguergaray Léonie
Président du conseil municipal
M. Aguergaray Léonie
M. Aguergaray Léonie

M. Aguergaray Léonie
Président du conseil municipal
M. Aguergaray Léonie
M. Aguergaray Léonie

M. Aguergaray Léonie
Président du conseil municipal
M. Aguergaray Léonie
M. Aguergaray Léonie